

**Commission de la santé et des services sociaux**  
**Étude des crédits budgétaires du Ministère de la Santé et des**  
**services sociaux**  
**Information demandée à la séance du 25 juin (en soirée)**

**Question :**

Pourquoi observe-t-on une diminution des sommes dédiées à l'aide financière aux personnes handicapées pour divers besoins spéciaux à la page 181 du budget de dépenses 2014-2015 (Crédits des ministères et organismes).

**Réponse :**

Dans les faits, ce poste budgétaire connaît une croissance de 1 M\$ ce qui correspond à l'indexation qui lui est attribuée.

Toutefois, des sommes totalisant 1,8 M\$ ont fait l'objet de réaménagements budgétaires par les agences de la santé et des services sociaux. Ces réaménagements avaient pour objectif d'ajuster les crédits de ce poste budgétaire à la dépense réelle observée à l'égard de cette clientèle. Le réaménagement des crédits s'est réalisé vers le soutien à domicile.